



MOT DES DPJ

AU-DELÀ D'UN SIGNALEMENT : Protéger les enfants collectivement

La société québécoise a choisi, il y a longtemps, d'investir dans le bien-être de sa population pour réduire les inégalités sociales et de santé. Au fil des dernières décennies, ses valeurs progressistes lui ont permis de mettre en place des services sociaux, médicaux, éducatifs, de garde, communautaires et de loisirs pour tous. En adoptant la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) en 1977, le Québec s'est engagé formellement à assurer la sécurité et le développement des enfants lorsque les parents n'y arrivent plus.

Nos choix de société audacieux témoignent de nos attentes élevées en matière de bien-être des enfants et nous permettent d'afficher le taux de pauvreté infantile le plus bas du Canada. C'est avec vous, parents, professionnels et citoyens, que nous, directrices et directeurs de la protection de la jeunesse (DPJ) devons assurer aux enfants et aux adolescents québécois une vie en sécurité et le meilleur développement possible.

Notre rôle à titre de DPJ nous confère des responsabilités importantes et nous accorde une place privilégiée pour témoigner du chemin parcouru, mais aussi pour aborder les défis que nous devons relever tous ensemble. En dépit de partenariats forts, d'un souci constant de faire avancer les connaissances et les pratiques, d'un cadre législatif évolutif et d'investissements dans les services de proximité, la population, inquiète du bien-être de ses enfants, se tourne toujours plus vers les DPJ.

Les parents, premiers responsables de leurs enfants, ont besoin d'être soutenus par leur entourage (famille élargie, voisins et amis) et par leur communauté (école, milieu de garde et organismes communautaires). En cas de défis particuliers, des services sociaux plus spécifiques peuvent renforcer le réseau naturel des familles. Lorsque l'engagement de ces acteurs ne suffit plus et que d'autres mesures sont requises afin d'assurer le développement et la sécurité de l'enfant, nous, DPJ, devons intervenir.

Nous bénéficions de leviers additionnels qui nous donnent l'autorité légitime nécessaire pour intervenir dans la vie d'une famille. Notre intervention est complémentaire à celle de l'entourage, des communautés et des institutions ; elle mise sur les forces déjà mobilisées et vise à intensifier le soutien déjà en place.

L'intervention du DPJ offre une protection supplémentaire pour une société meilleure, mais elle ne remplace pas la main tendue de l'enseignant, l'écoute bienveillante de la voisine, la discussion franche avec l'intervenante communautaire ou l'appel téléphonique d'un membre de la famille.

Les enfants ont besoin que tous les adultes qui croisent leur chemin soient attentifs et prêts à agir pour eux. Ils ont besoin d'adultes qui s'unissent pour assurer leur bien-être, qui reconnaissent leurs forces et qui s'engagent ensemble, peu importe leur rôle.

Lorsqu'il est question du bien-être des enfants, nous dépendons tous les uns des autres.



A WORD FROM DYP-PD

MORE THAN JUST A REPORT: Working together to protect children

Québec society has long been committed to investing in community well-being in order to reduce social and health-related inequalities. In recent decades, its progressive values have made it possible to implement social, medical, educational, community, recreational, and childcare services for all. With the adoption of the Youth Protection Act (YPA) in 1977, Québec made a formal commitment to safeguarding the welfare and development of children whose parents are no longer able to provide such care.

Our ambitious social policies show a clear commitment to child well-being, reflected in the fact that we have the lowest child poverty rate in Canada. As directors of youth protection (DYP), we must work closely with you—parents, professionals, and community members—to ensure that the children and youth of Québec are safe and have access to the best opportunities for development.

Our role, as Directors of Youth Protection, comes with significant responsibilities and places us in a unique position to reflect on the progress made, while also addressing the challenges we must face together. Despite strong partnerships, a constant drive to advance knowledge and practices, an evolving legislative framework, and investments in community-based services, the public, concerned about the well-being of its children, continues to turn increasingly to Youth Protection.

Parents, as the primary caregivers, need support from those around them—extended family, neighbours, and friends—as well as from their community, including schools, daycare centres, and local organizations. In particularly challenging situations, specialized social services can help bolster the family's natural support network. When these resources are insufficient and other measures are required to ensure a child's development and safety, we, as the Directors of Youth Protection, have a responsibility to intervene.

We are entrusted with certain additional powers that give us the authority to step in when a family's situation requires it. Our interventions complement the efforts of families, communities, and institutions. They build on the supports already in place, aiming to strengthen and reinforce it.

Interventions by the DYP offer an extra layer of protection to help build a better society. But they can't take the place of a teacher's support, a neighbour's listening ear, a candid conversation with a community worker, or a caring call from a family member.

Children need every adult they encounter to be attentive, thoughtful, and prepared to act in their best interest. Children need adults who work together as a team, recognize each other's strengths, and are collectively committed, regardless of their individual roles.

To ensure children's well-being, we must all work together.